

Evaluations Rendez-vous de carrière : Quèsaco ?

C'est tout simplement la nouvelle évaluation mise en œuvre dans le cadre du PPCR.

Pour la catégorie, c'est une avancée importante puisque l'évaluation des CPE ne dépendra plus des aléas de la relation des collègues avec l'équipe de direction : nous bénéficions désormais d'une double évaluation (IPR/ chef d'établissement) basée sur un cadrage national, gage d'équité, mais également sur des items plus lisibles et en lien avec nos missions. Si cette évaluation comporte en son sein des limites – la première d'entre elles est que nous n'avons toujours pas d'inspecteurs issus de notre corps –, nous ne pouvons que nous satisfaire d'être passés d'une note administrative annuelle (qui n'avait plus grand sens puisque 75% des collègues avaient déjà un 20/20 à l'échelon 7) à trois rendez-vous sur toute une carrière dont l'avancement est quasi déconnecté de l'évaluation.

Comment ça se passe ?

Au mois de juillet, les collègues éligibles au RDVC reçoivent un message sur leur boîte mail académique pour les informer qu'ils auront un RDVC pendant l'année scolaire à venir.

Un mois avant, les collègues sont informés via l'application SIAE (accessible par I PROF) des dates de leur RDVC. En cas de force majeure, il est possible de demander un report.



Le RDVC se décompose en trois temps : une inspection, un entretien avec l'IPR, un entretien avec le chef d'établissement.

L'inspection doit porter sur une pratique professionnelle NON IMPOSÉE. Le 21 juin, le SNES-FSU a été reçu en audience auprès de Monsieur Didier Vin-Datiche, doyen de l'IG-EVS, qui nous a confirmé qu'il était important que les IPR-EVS ne puissent pas prescrire un type d'activité pour le RDVC, car cela contreviendrait à l'esprit du PPCR et de l'évolution de l'inspection vers une visite conseil.

Au mois de juin, les évalués sont destinataires d'un compte-rendu du RDVC complété par les deux évaluateurs.

Il sera possible de contester son évaluation dès la prise de connaissance de l'avis du recteur.

Durant toutes ces étapes, il ne faut pas hésiter à solliciter les conseils, l'aide et l'accompagnement du secteur CPE du SNES FSU de Lille .

Quel bilan pour la première année ?

Les quelques remontées des collègues concernent surtout la préparation et le déroulement de l'inspection. Si l'exercice est nouveau pour nous, il en est de même pour les IPR et le SNES-FSU reste vigilant afin qu'il n'y ait aucune dérive

et que l'évaluation porte bien sur le cœur de notre métier et non sur la rédaction non réglementaire d'un projet vie scolaire.

Nous invitons tous les CPE ayant déjà eu un rendez-vous de carrière à participer à l'enquête nationale (<https://www.snes.edu/Mon-Rendez-vous-de-carriere-a-eu-lieu-faire-un-premier-bilan.htm>) afin que puissent être remontés tous les dysfonctionnements observés. Le résultat de cette enquête sera un point d'appui pour faire évoluer la pratique de l'inspection dans le respect de notre professionnalité et de la reconnaissance de notre travail quotidien. ■